

COMMUNE DE BETSCHDORF

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 17

Séance du 21 juillet 2025

Sous la présidence de Monsieur KOEBEL Jean-Claude, premier adjoint

Etaient présents : MM. BUCHY Martial, EGIZII Marc, HOERR Thierry, HOF Jean-Claude, KLEIBER Jean-Georges, KOEBEL Jean-Claude, LOGEL Christian, PRINTZ Stéphane, QUENOUILLE Richard
Mesdames GROSSE Sabine, HUMMEL Jeannine, LOGEL Clothilde, MAURER Eliane, MOCHEL Sandy, PFISTER Anne-Marie, REHALEM Audrey, WOLF Carmen

Excusé (es) : MM. ANDRES Thomas (pouvoir à WOLF Carmen), CHAXEL Frédéric (pouvoir à LOGEL Clothilde), HEIDEIER Honoré (pouvoir à HOERR Thierry), WEISS Adrien (pouvoir à KOEBEL Jean-Claude), Mmes COLSON Caroline, MUCKENSTURM Christiane

Absents : M. LOHMANN LASCH Florian, Mmes FROMM Carmen, SCHIMPF Fabienne

Secrétaire de séance : Richard QUENOUILLE

Nombre de voix délibératives : 17+4

♦ ♦ ♦ ♦

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025

VU le Code général des Collectivités territoriales notamment ses articles L.2121-25 et R.2121-11,

VU le décret n° 2021-1311 en date du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités territoriales et leurs groupements,

Considérant qu'une fois établie, le procès-verbal non définitif est tenu à la disposition des membres du conseil municipal qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent,

Considérant que le procès-verbal de la séance est arrêté à la séance suivante par une mise aux voix pour adoption et intègre les rectifications éventuelles,

Considérant que le procès-verbal du 7 juillet 2025 est soumis à approbation du Conseil municipal,

Le Conseil municipal, par un vote **à l'unanimité des voix** approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 7 juillet 2025.

2) REGIE DE CHALEUR : VALIDATION DU FOURNISSEUR DE GAZ

Le marché gaz pour la chaufferie biomasse arrive à échéance au 31 juillet 2025 avec le fournisseur Gaz de Bordeaux

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres,

Considérant que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 21 juillet 2025 pour émettre un avis suite à l'analyse des offres des entreprises ayant répondu au marché,

Considérant que deux entreprises ont répondu au marché à savoir :

- Entreprise És
- TOTAL Energies Electricité et Gaz France

Considérant que l'avis de la Commission d'appel d'offres s'est porté favorablement pour le fournisseur Total Energies Electricité et Gaz France après analyse du prix et du dossier technique (voir pièce jointe)

Il est proposé que Total Energies Electricité et Gaz France, ayant fait l'offre la mieux-disante soit retenue comme fournisseur de gaz pour la chaufferie biomasse à compter du 1^{er} août 2025 et ce, pour une année.

Le conseil municipal, après examen des offres, valide **à l'unanimité des voix** l'attribution du marché à l'entreprise Total Energies Electricité et Gaz France et permet à Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant.

3) AMENAGEMENT DU PARC DU BANNHOLZ : AVENANT

VU la délibération en date du 22 avril 2024 permettant le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parc du bannholz,

VU la délibération du 8 juillet 2024 validant l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de la SARL IUPS et du cabinet EMCH BERGER

VU les délibérations du 23 septembre et 4 novembre 2024 actant les phases diagnostic et esquisses

VU la délibération du 27 janvier 2025 validant les phases avant-projet et PRO, les honoraires définitifs de la maîtrise d'œuvre et le lancement de la consultation auprès des entreprises,

VU la délibération du 10 mars 2025 validant le choix des entreprises

VU la délibération du 7 juillet 2025 actant une balance financière à + 8593€ représentant 0.98% du marché global,

VU l'avis donné par la Commission d'appel d'offres en date du 21 juillet 2025

Considérant que le marché pour l'aménagement du parc du bannholz se compose de 3 lots à savoir :

- Lot 1 – travaux de voirie : entreprise Willem Routes et Travaux publics pour 400 521€ HT
- Lot 2 – Plantations et Mobiliers : entreprise GOTTRI Rémy SARL pour 322 509.37€ HT
- Lot 3 – Aires de jeux : IMAJ SAS : 153 811€ HT

Considérant que depuis le 7 juillet 2025, il est nécessaire de valider une nouvelle balance financière actant les évolutions de travaux depuis le démarrage du chantier,

Considérant que l'ensemble des avenants s'élèvent à + 8575.50€ représentant toujours 0.98% du marché global,

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT DU MARCHÉ	DESIGNATION +VALUE	DESIGNATION -VALUE	MONTANT HT
LOT 1	WRTP	400 521 €	Modification des quantités de pavage accès piscine et ESCAL		13 751,50 €
			Regard AEP		1 476,00 €
			Fourreau sapin		4 260,00 €
			Avaloir supp parvis		778,00 €
				moins de pavés joints serrés	- 5 760,00 €
SOUS-TOTAL				Suppression des pas d'âne devant la piscine	- 6 525,00 €
				suppression du mélange terre-pierre piscine	- 2 200,00 €
					5 780,50 €
LOT 2	GOTTRI	322 509,37 €	Ajout de sable provisoirement sous jeux		1 390 €
			Lisse basse bois		2 235 €
SOUS-TOTAL					3 625 €
LOT 3	IMAJ	153 811 €	Rajout toit cabane+rondins		2 200 €
			Postes non réalisés		- 3 030 €
SOUS-TOTAL					- 830 €
TOTAL		876 841,37 €			8 575,50 € 0,98% du marché

Le conseil municipal, par un vote **à l'unanimité des voix**, valide ces avenants retranscrits dans cette balance financière et permet à M. le Maire de signer tout document s'y rapportant.

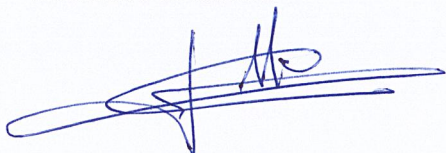
4) ORGANISATION DES FESTIVITES DU 13 JUILLET 2026

Le Conseil municipal, par un vote **à l'unanimité des voix**, valide l'organisation des festivités du 13 juillet 2026 par l'association ASB Football et permet à Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h

◆ ◆ ◆

Richard QUENOUILLE
Secrétaire de séance



Jean-Claude KOEBEL
Premier Adjoint